Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250417-06_2025-BF

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des Délibérations de la Commission Administrative du Centre Communale d'Action Sociale

SEANCE DU 17 AVRIL 2025

Délibération n°06/2025

OBJET :

Approbation du compte administratif C.C.A.S. Exercice 2024

Date de convocation : 10/04/2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 4	Votants : 4

Le quorum n'a pas été atteint lors du vote des délibérations N°06 et N°09 du fait de la sortie de Monsieur le Maire Président pour le vote des comptes administratifs. Le Conseil d'Administration du CCAS doit être convoqué une nouvelle fois sans condition de quorum.
De plus, les délibérations N° 07 et N°10 doivent être votées après adoption des comptes administratifs, elles doivent donc également être votées à nouveaux.

L'an 2025, le Jeudi 17 Avril, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Michelle LAVIT, Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Présents : 4
Mme Michelle LAVIT, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, Mme Djamila SOARES PINTO,

Absents sans pouvoir : 14
M. Blaise AZNAR, Mme Mireille BOUTIN, Mme SOLOFRIZZO Marie Paule, M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Nicolas POSER, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Jacqueline PECH, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Hélène CORNU, Mme Annie FABRIES, Mme Danièle DESERT.

Absents avec pouvoir :0
Néant

ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250417-06_2025-BF

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'exercice 2024 du budget du C.C.A.S. étant clos, Mme la Vice-Présidente du C.C.A.S soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le compte administratif du C.C.A.S. 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 915 362.94 €
Recettes : 912 485.96 €
Soit un résultat 2024 déficitaire de : - 8 706.27 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 : + 5 829.29 €

Soit un déficit de fonctionnement de : - 2 876.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 1 143.88 €
Recettes : 5 320.24 €
Soit un résultat 2024 excédentaire : + 4 176.36 €
Excédent d'investissement reporté N-1 : + 19 138.12 €

Soit un excédent d'investissement de : + 23 314.48 €

Monsieur le Président sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Receveur de GAILLAC, Trésorier du C.C.A.S.,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus,
- **DE DONNER** pouvoir à Mme La Vice-Présidente du C.C.A.S., pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente du CCAS, Michelle LAVIT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »